



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Direction

Affaire suivie par : Annick CREVEL  
Tél. : 02 32 18 94 45  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : annick.crevel@seine-maritime.gouv.fr

**Arrêté du 16 AOUT 2018**

**portant sur la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu les articles R313-1 à R313-8 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2015 modifié, portant sur la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 18-32 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2018 portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
- Vu la consultation écrite du 20 juillet 2018 de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime*

### ARRÊTE

**Article 1er** - la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département de la Seine-Maritime, placée **sous la présidence de la préfète ou de son représentant**, comprend :

**1 - le président de la région ou son représentant ;**

**2 - le président du département ou son représentant ;**

**3 - le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;**

**4 - la directrice régionale des finances publiques ou son représentant ;**

**5 - trois représentants de la Chambre d'agriculture, dont un au titre des sociétés coopératives agricoles :**

1<sup>er</sup> titulaire : M. Sébastien WINDSOR  
Suppléants : M. Sébastien SORTAMBOSC  
Mme Laurence SELLOS

2<sup>ème</sup> titulaire : Mme Florence MULLIE  
Suppléants : M. Samuel BOUQUET  
M. Reynald FREGER

3<sup>ème</sup> titulaire : M. Vincent LEBORGNE  
Suppléants : M. Francis DENIS  
M. Eric ASSEGOND

**6 - le président de la Mutualité sociale agricole ou son représentant ;**

**7 - un représentant des activités de transformation des produits de l'agriculture :**

- au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives :

Titulaire : M. Jean-Marc LENOIR  
Suppléants : M. Thierry RICOEUR  
M. Guy TOUFLET

**8 - huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées :**

**Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles / Jeunes agriculteurs :**

1<sup>er</sup> titulaire : M. Gilles BARRE  
Suppléants : M. Patrice FAUCON  
Mme Brigitte HALBOUT

2<sup>ème</sup> titulaire : M. Guillaume LEROY  
Suppléants : Mme Mélanie DUBOIS  
M. Vincent DEBRIS

3<sup>ème</sup> titulaire : M. Stéphane DONCKELE  
Suppléants : M. Daniel COUCKUYT  
M. Jean-Jacques COTTARD

4<sup>ème</sup> titulaire : M. Guillaume BUREL  
Suppléants : M. Jocelyn PESQUEUX  
M. Bruno LEDRU

5<sup>ème</sup> titulaire : M. Nicolas MULLIE  
Suppléants : M. Gilles GOSSELIN  
M. Justin MARIE

6<sup>ème</sup> titulaire : M. Guillaume CABOT  
Suppléants : M. Jérémy AUGER  
M. Geoffroy ALARD

**Confédération paysanne :**

Titulaire : M. Jean-Claude MALO  
Suppléants : M. Nicolas BETTENCOURT  
M. Philippe BUREL

**Coordination rurale :**

Titulaire : M. Pierre COTTARD  
Suppléants : M. Philippe DUVIVIER  
M. François TRUPTIL

**9 - un représentant des salariés agricoles :**

Titulaire : M. Jean-Claude ROGER  
Suppléants : M. Christian CABIN  
M. Christophe BOULIER

**10 - un représentant du financement de l'agriculture :**

Titulaire : Mme Agnès RUETTE  
Suppléants : M. Noël DUFOUR  
M. Jérôme LEMAIRE

**11 - un représentant des fermiers métayers :**

Titulaire : Mme Sylviane LEFEZ  
Suppléants : M. Olivier ETANCELIN  
M. Olivier LESUEUR

**12 - un représentant des propriétaires agricoles :**

Titulaire : M. Bernard OUVRY  
Suppléants : M. Philippe WEMAERE  
M. Philippe DECULTOT

**13 - deux personnes qualifiées :**

- au titre de la SAFER : M. Édouard AUBRY  
- au titre du CORTI : Mme Aline CATOIR  
(Comité d'orientation régional  
« transmission installation »)

**Article 2** - la section « structures et économie des exploitations » de la commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations.

Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

**Article 3** - l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2015 modifié, est abrogé.

**Article 4** - le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **16 AOUT 2018**

La préfète  
Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général



Yvan CORDIER

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*